

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

24 - DORDOGNE

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

02 avril 2021

Date d'affichage :

26 avril 2021

Objet

N° 15/2021

Vote du Budget Primitif
2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de BIRON

Séance du 09 avril 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. DESMAISON Bruno

Étaient présents :

DESMAYSON Bruno, DEMAULENAERE Sébastien, RIVAUD Vincent, VEYSSIERES Sylvie, CAILLER Sébastien, GROULT Philippe, HO THAM KOUIE Sandra, MATTERA Marc, RAMALHO Irène, VERRY Gilles.

Secrétaire de séance :

M. CAILLER Sébastien

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2021 au conseil municipal pour un montant de :

Dépenses de fonctionnement : 382 165.75 €

Recettes de fonctionnement : 202 316.00 €

Résultat de fonctionnement reporté R002 : 179 849.75 €

Dépenses investissement : 244 670 €

Solde investissement reporté D001 : 90 732.23 €

Recettes investissement : 335 402.23 €

Montant total du Budget :

Dépenses : 717 567.98 €

Recettes : 717 567.98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2021.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 22 avril 2021.

Publié ou notifié le 22 avril 2021.

Fait à BIRON, le 26 avril 2021



Le Maire

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice 10

Nombre de membres présents 10

Nombre de suffrages exprimés 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

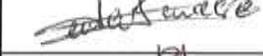
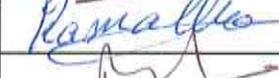
A Biron, le 09/04/2021

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Biron, le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CAILLER Sébastien	
DEMEULENAERE Sébastien	
DESMAISON Bruno	
GROULT Philippe	
HO THAM KOUIE Sandra	
MATTERA Marc	
RAMALHO Irène	
RIVAUD Vincent	
VERRY Gilles	
VEYSSIERES Sylvie	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A Biron, le 09/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

